

Arrêté n°SAGJ-21-019
Portant délégation de signature à
Christian GUIBERT, Magalie
LAMY, Carine BLOT et Julie
DUMONT

DELEGATION DE SIGNATURE

- VU** le Code de l'Education et notamment ses articles L 712-2 et L 713-9 ;
- VU** le Décret 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation ;
- VU** le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** les articles R719-51 à R.719-112 du Code de l'Education relatifs au budget et au régime financier des EPSCP ;
- VU** l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;
- VU** les statuts de l'Université du Mans adoptés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Arrêté n°SAGJ-21-019
Portant délégation de signature à
Christian GUIBERT, Magalie
LAMY, Carine BLOT et Julie
DUMONT

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DU MANS

ARRETE

Article 1 – Champ de la délégation

- Délégation de signature est donnée à Christian GUIBERT, Directeur général des services par Intérim, à l'effet de signer au nom du Président les actes énumérés ci-dessous :
 - les contrats et avenants aux contrats de travail de droit public ou de droit privé des personnels BIATSS de l'Université ;
 - les décisions et arrêtés relatifs aux congés accordés aux personnels BIATSS qui relèvent réglementairement de la compétence du président de l'Université ;
 - les décisions et arrêtés relatifs au temps partiel accordés aux personnels BIATSS qui relèvent réglementairement de la compétence du président de l'Université ;
 - les décisions et arrêtés relatifs à la position des personnels BIATSS qui relèvent réglementairement de la compétence du président de l'Université ;
 - les arrêtés d'admission à la retraite des personnels BIATSS pour lesquels le président est réglementairement compétent.

- Délégation de signature est donnée à Christian GUIBERT, Directeur général des services par Intérim de l'Université du Mans, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Carine BLOT, ingénieure d'études de recherche et de formation, responsable du Pôle Gestion des personnels enseignants au sein de la Direction des ressources humaines de l'Université du Mans, et à Magalie LAMY, assistante ingénieur, responsable du Pôle Masse salariale au sein de la Direction des ressources humaines de l'Université du Mans, à l'effet de signer au nom du Président les actes suivants :
 - les attestations concernant les personnels de l'Université destinées à l'assurance chômage, aux organismes sociaux en charge de l'assurance maladie, au fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique, à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques ;
 - les pièces justificatives se rapportant à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires, rémunérations accessoires, primes, intéressements, indemnités et autres éléments de la paye des personnels.

- Délégation de signature est donnée à Christian GUIBERT, Directeur général des services par Intérim de l'Université du Mans, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Carine BLOT, ingénieure d'études de recherche et de formation, responsable du Pôle Gestion des personnels enseignants au sein de la Direction des ressources humaines de l'Université du Mans et à Julie DUMONT, ingénieure d'études contractuelle, responsable du Pôle Qualité de vie au travail au sein de la Direction des ressources humaines de l'Université du Mans, à l'effet de signer au nom du Président les actes énumérés ci-dessous :
 - les certificats de déclaration d'accident de service et de maladie professionnelle.

Article 2 – Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de son envoi au Recteur, Chancelier des Universités.

La délégation cessera de produire ses effets, au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou des missions de l'un des délégataires.

Le Mans, le 13 avril 2021

Arrêté n°SAGJ-21-019
Portant délégation de signature à
Christian GUIBERT, Magalie
LAMY, Carine BLOT et Julie
DUMONT

ARTICLE 3 – Exécution

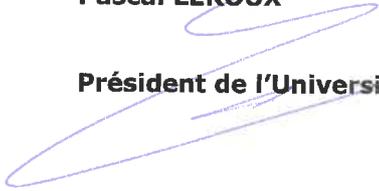
Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment le site internet de l'université.

Originaux pour attribution :

- 1 pour le SAGJ
- 1 pour l'Agence Comptable (avec spécimen de signature des délégataires)

Pascal LEROUX

Président de l'Université du Mans



Arrêté transmis au recteur le : 14/04/21

Publié le :

14/04/21

DELEGATION DE SIGNATURE

- VU** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 712-2 et L 713-9 ;
- VU** le Décret 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation ;
- VU** le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** les articles R719-51 à R.719-112 du Code de l'Éducation relatifs au budget et au régime financier des EPSCP ;
- VU** l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;
- VU** les statuts de l'Université du Mans adoptés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Arrêté n°SAGJ-21-019
Portant délégation de signature à
Christian GUIBERT, Magalie
LAMY, Carine BLOT et Julie
DUMONT

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DU MANS

ARRETE

Article 1 – Champ de la délégation

- Délégation de signature est donnée à Christian GUIBERT, Directeur général des services par Intérim, à l'effet de signer au nom du Président les actes énumérés ci-dessous :
 - les contrats et avenants aux contrats de travail de droit public ou de droit privé des personnels BIATSS de l'Université ;
 - les décisions et arrêtés relatifs aux congés accordés aux personnels BIATSS qui relèvent réglementairement de la compétence du président de l'Université ;
 - les décisions et arrêtés relatifs au temps partiel accordés aux personnels BIATSS qui relèvent réglementairement de la compétence du président de l'Université ;
 - les décisions et arrêtés relatifs à la position des personnels BIATSS qui relèvent réglementairement de la compétence du président de l'Université ;
 - les arrêtés d'admission à la retraite des personnels BIATSS pour lesquels le président est réglementairement compétent.

- Délégation de signature est donnée à Christian GUIBERT, Directeur général des services par Intérim de l'Université du Mans, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Carine BLOT, ingénieure d'études de recherche et de formation, responsable du Pôle Gestion des personnels enseignants au sein de la Direction des ressources humaines de l'Université du Mans, et à Magalie LAMY, assistante ingénieur, responsable du Pôle Masse salariale au sein de la Direction des ressources humaines de l'Université du Mans, à l'effet de signer au nom du Président les actes suivants :
 - les attestations concernant les personnels de l'Université destinées à l'assurance chômage, aux organismes sociaux en charge de l'assurance maladie, au fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique, à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques ;
 - les pièces justificatives se rapportant à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires, rémunérations accessoires, primes, intéressements, indemnités et autres éléments de la paye des personnels.

- Délégation de signature est donnée à Christian GUIBERT, Directeur général des services par Intérim de l'Université du Mans, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Carine BLOT, ingénieure d'études de recherche et de formation, responsable du Pôle Gestion des personnels enseignants au sein de la Direction des ressources humaines de l'Université du Mans et à Julie DUMONT, ingénieure d'études contractuelle, responsable du Pôle Qualité de vie au travail au sein de la Direction des ressources humaines de l'Université du Mans, à l'effet de signer au nom du Président les actes énumérés ci-dessous :
 - les certificats de déclaration d'accident de service et de maladie professionnelle.

Article 2 – Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de son envoi au Recteur, Chancelier des Universités.

La délégation cessera de produire ses effets, au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou des missions de l'un des délégataires.

Le Mans, le 13 avril 2021

Arrêté n°SAGJ-21-019
Portant délégation de signature à
Christian GUIBERT, Magalie
LAMY, Carine BLOT et Julie
DUMONT

ARTICLE 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment le site internet de l'université.

Originaux pour attribution :

- 1 pour le SAGJ
- 1 pour l'Agence Comptable (avec spécimen de signature des délégataires)

Pascal LEROUX

Président de l'Université du Mans

Arrêté transmis au recteur le : 14/04/21

Publié le : 14/04/21

**Arrêté n°SAGJ-21-019
Portant délégation de signature à
Christian GUIBERT, Magalie
LAMY, Carine BLOT et Julie
DUMONT**

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLEANT OU D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL DE L'ORGANISME**

- Vu l'article 10 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, notamment ses articles 9 et 10,

Cachet ou dénomination de l'organisme public :



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) :

Prénoms : *Blot Carine*

Date de prise d'effet de la décision donnant délégation (décision à joindre à la présente demande d'accréditation) : *14/04/21*

Certifié exact, au Mans le*14/04/2021*.....

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur principal servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, au Mans le*13/04/21*.....

**Le Président
Le Mans Université**

(Signature de l'ordonnateur principal attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Arrêté n°SAGJ-21-019
Portant délégation de signature à
Christian GUIBERT, Magalie
LAMY, Carine BLOT et Julie
DUMONT

FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLEANT OU D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL DE L'ORGANISME

- Vu l'article 10 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, notamment ses articles 9 et 10,

Cachet ou dénomination de l'organisme public :



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile)

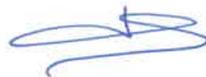
Prénoms :

Magalie Lamy

Date de prise d'effet de la décision donnant délégation (décision à joindre à la présente demande d'accréditation) : *14/04/21*

Certifié exact, au Mans le*14/04/2021*.....

LAMY Magalie



(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur principal servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, au Mans le*13/04/21*.....

Pascal LEROUX

Le Mans Université

(Signature de l'ordonnateur principal attestant au caractère exécutoire de la délégation)

**Arrêté n°SAGJ-21-019
Portant délégation de signature à
Christian GUIBERT, Magalie
LAMY, Carine BLOT et Julie
DUMONT**

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLEANT OU D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL DE L'ORGANISME**

- Vu l'article 10 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, notamment ses articles 9 et 10,

Cachet ou dénomination de l'organisme public :



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile)

Prénoms :

Julie Dumont

Date de prise d'effet de la décision donnant délégation (décision à joindre à la présente demande d'accréditation) :

14/04/21

Certifié exact, au Mans le *15/04/2021*



(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur principal servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, au Mans le *12/04/21*

Pascal LEROUX
**Le Président
Le Mans Université**

(Signature de l'ordonnateur principal attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Arrêté n°SAGJ-21-019
Portant délégation de signature à
Christian GUIBERT, Magalie
LAMY, Carine BLOT et Julie
DUMONT

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLEANT OU D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL DE L'ORGANISME**

- Vu l'article 10 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, notamment ses articles 9 et 10,

Cachet ou dénomination de l'organisme public :

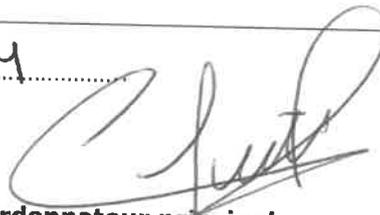


Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile)

Prénoms : *Christian Guibert*

Date de prise d'effet de la décision donnant délégation (décision à joindre à la présente demande d'accréditation) : *14/04/21*

Certifié exact, au Mans le *15/04/2021*



(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur principal servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, au Mans le *12/04/21* **Pascal LEROUX**

Le Président
Le Mans Université

(Signature de l'ordonnateur principal attestant du caractère exécutoire de la délégation)